



# COMPOSITION DES JURYS Institut d'Administration des Entreprises (IAE) Année universitaire 2025-2026

## Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°);

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master;

VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;

VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

### **ARRETE**

### Article 1:

Le jury du **Master Management sectoriel** -<u>**Master 2 Management du Tourisme et de la Culture**</u> est ainsi constitué pour l'année universitaire **2025-2026** 

Présidente: Mme Mathilde PULH

### Membres:

GAULARD Bénédicte GRENARD Marcel LAJUGÉE Périanne LASSALLE Frédéric

#### Article 2:

La directrice de l'IAE est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'IAE et sur le site internet de l'IAE.

Fait à DIJON, le 05 novembre 2025

La Directrice de l'IAE Mathilde PULH